

## CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Lieu de dépôt :  NORD  SAINT-PIERRE  
 SAINT-PAUL  CPOI  TAMPON  
 SAINT-JOSEPH  EST  LE PORT

NUMÉRO DOSSIER :

Mesure Grand public  
 Mesure spécifique : .....  
 Dérogation

**! LES DOSSIERS DE BON TRANSMIS PAR VOIE POSTALE À LA RÉGION RÉUNION SERONT RETOURNÉS À L'EXPÉDITEUR**

**SITUATION DU VOYAGEUR :** (cocher **UNE SEULE** des cases ci-dessous)

- Choix n°1 : Je suis né(e) à La Réunion  
 Choix n°2 : Je suis né(e) d'un parent natif de La Réunion  
 Choix n°3 : Je suis "un enfant rattaché" fiscalement à La Réunion  
 Choix n°4 : Je suis père ou mère d'un enfant né à La Réunion ou né d'un parent natif de La Réunion

### 1. IDENTITÉ ET INFORMATIONS PERSONNELLES DU VOYAGEUR RÉSIDANT EN MÉTROPOLE

Nom\* : ..... Prénom(s)\* : .....

Né(e) le : ..... à .....

Nom de naissance\* : .....

Numéro de carte nationale d'identité valide : ..... ou de Passeport valide : .....

\* Les nom(s), prénom(s) et nom(s) de naissance qui apparaîtront sur le bon seront les mêmes que sur la pièce d'identité fournie au dossier.

Adresse complète : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Département : .....

Numéro de téléphone portable : ..... Numéro de téléphone fixe : .....

Adresse de messagerie : .....@.....

**Si enfant mineur ou adulte sous tutelle, préciser l'identité du représentant légal :**

Nom et prénom(s) : ..... Date de naissance : .....

### 2. SITUATION FISCALE DU VOYAGEUR

Situation de famille du voyageur :  Marié  Célibataire  Divorcé  Veuf  Pacsé  Enfant mineur

Nombre d'enfant(s) à charge : .....

Activité :  Salarié  Commerçant  Indépendant  Étudiant  Retraité  Sans activité

Si Étudiant :  Boursier  Allocataire du RSA  Bénéficiaire de l'Allocation de Mobilité Spécifique  Bénéficiaire du Passeport Mobilité Etudes

**Revenu imposable 2016 : .....€ (A) Nombre de parts : ..... (B) Quotient familial : ..... € (A/B)**

J'accepte de recevoir de la Région Réunion des SMS et des courriels d'enquêtes et d'information sur le dispositif de la continuité territoriale :

OUI  NON

**Je m'engage à fournir la même pièce d'identité dans ce dossier que lors de l'achat du billet d'avion.**

**Je m'engage également à transmettre le(s) document(s) complémentaire(s) demandé(s) dans le cadre d'un deuil et d'une dérogation.**

**Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués.**

**Date et signature obligatoires du voyageur**  
**(ou de son représentant légal)**

Vu les délibérations de la Commission Permanente de la Région Réunion relatives au dispositif régional de continuité territoriale ;

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DES DEMANDES

**1. Un dossier COMPLET comprenant :**

**1.1 Pour tous les choix :**

**- 1. Avis d'imposition/non-imposition primitif 2017 sur les revenus 2016 en intégralité sur lequel est rattaché le voyageur.**

*NB : Les duplicata, rectificatif, restitution, correctif, justificatif de revenus ne seront pas acceptés. Une vérification de l'avis d'imposition/avis de dégrèvement sera effectuée via le service de vérification des avis d'impôts sur le revenu (SVAIR). La déclaration de revenus 2016 sera demandée dans certains cas. Dans le cas où l'avis d'imposition comporte un cas particulier, un document justificatif couvrant la période d'imposition sera demandé.*

**- 2. Attestation de PACS (si vous êtes PACSÉ(E)).**

**- 3. Justificatif de domicile de moins de 6 mois du voyageur :** facture électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou portable, dernière quittance de loyer, contrat de bail de moins d'un an, assurance habitation ou à défaut un certificat de résidence établi par la mairie de la commune de résidence.

*NB : Les lettres de rappel, relances et factures de résiliation ne sont pas recevables.*

*En cas de situation d'hébergement par un tiers :*

> joindre également une attestation sur l'honneur de l'hébergeur et copie de sa pièce d'identité en cours de validité.

*NB : La première page du livret de famille de l'hébergeur sera demandée dans certains cas.*

**- 4. Attestation de non sollicitation d'un autre dispositif d'aide au voyage (Imprimé joint en page 11).**

**- 5. Procuration renseignée ( imprimé joint en page 10).**

**1.2 Et, selon les choix, les pièces complémentaires suivantes :**

**■ POUR LE CHOIX 1 :**

**- 1.1. Carte Nationale d'Identité française ou Passeport français en cours de validité du voyageur.**

**- 1.2. Carte Nationale d'Identité française ou Passeport en cours de validité du chef de foyer fiscal.**

*NB : Le titre de séjour en cours de validité sera demandé si le chef de foyer fiscal est étranger.*

**- 1.3. Livret(s) de famille en totalité faisant apparaître le voyageur et les personnes rattachées à l'avis d'imposition (pièce facultative pour une personne célibataire sans enfant à charge).**

*NB : Le jugement d'adoption ou de tutelle/curatelle/délégation d'autorité parentale ainsi que la déclaration de revenus seront demandés dans le cas où les personnes rattachées à l'avis d'imposition ne figurent pas sur le livret de famille.*

**- 1.4. Original de l'acte de naissance de la personne née à La Réunion.**

**■ POUR LE CHOIX 2 :**

**- 2.1. Carte Nationale d'Identité française ou Passeport français en cours de validité du voyageur.**

**- 2.2. Carte Nationale d'Identité française ou Passeport en cours de validité du chef de foyer fiscal.**

*NB : Le titre de séjour en cours de validité sera demandé si le chef de foyer fiscal est étranger.*

**- 2.3. Livret(s) de famille en totalité faisant apparaître le voyageur et les personnes rattachées à l'avis d'imposition (pièce facultative pour une personne célibataire sans enfant à charge).**

*NB : Le jugement d'adoption ou de tutelle/curatelle/délégation d'autorité parentale ainsi que la déclaration de revenus seront demandés dans le cas où les personnes rattachées à l'avis d'imposition ne figurent pas sur le livret de famille.*

**- 2.4. Original de l'acte de naissance du parent né à La Réunion.**

**- 2.5. Si le parent né à La Réunion est décédé, fournir l'acte de décès du parent.**

■ **POUR LE CHOIX 3 :**

- 3.1. **Carte Nationale d'Identité française ou Passeport français** en cours de validité du voyageur.

- 3.2. **Carte Nationale d'Identité française ou Passeport** en cours de validité du chef de foyer fiscal.

*NB : Le titre de séjour en cours de validité sera demandé si le chef de foyer fiscal est étranger.*

- 3.3. **Livret(s) de famille** en totalité faisant apparaître le voyageur et les personnes rattachées à l'avis d'imposition (pièce facultative pour une personne célibataire sans enfant à charge).

*NB : Le jugement d'adoption ou de tutelle/curatelle/délégation d'autorité parentale ainsi que la déclaration de revenus seront demandés dans le cas où les personnes rattachées à l'avis d'imposition ne figurent pas sur le livret de famille.*

■ **POUR LE CHOIX 4 :**

- 4.1. **Carte Nationale d'Identité française ou Passeport français** en cours de validité du père ou la mère de l'enfant mineur.

- 4.2. **Carte Nationale d'Identité française ou Passeport français** en cours de validité de l'enfant mineur natif de La Réunion ou né d'un parent natif de La Réunion.

- 4.3. **Livret(s) de famille** en totalité du parent voyageant sur le même vol que son enfant mineur.

*NB : Le jugement d'adoption ou de tutelle/curatelle/délégation d'autorité parentale ainsi que la déclaration de revenus seront demandés dans le cas où les personnes rattachées à l'avis d'imposition ne figurent pas sur le livret de famille.*

- 4.4. **Original de l'acte de naissance de l'enfant mineur SI L'ENFANT MINEUR EST NÉ À LA RÉUNION.**

- 4.5. **Original de l'acte de naissance du parent né à La Réunion SI L'ENFANT MINEUR EST NÉ D'UN PARENT NATIF DE LA RÉUNION.**

- 4.6 : Fiche accompagnateur (page 15) renseignée

## **2. Condition de dépôt du dossier.**

Le dossier complet, devra être déposé dans une antenne de la RÉGION RÉUNION.

**Le mandataire doit IMPÉRATIVEMENT se rendre à la Région Réunion ou dans une antenne de la Région Réunion avec son dossier complet.**

Le bon sera remis en main propre au mandataire en cas d'éligibilité.

**Les pièces du dossier ne peuvent en aucun cas être transmises en format scanné par mail à la Région Réunion.**

**Les copies papier doivent être lisibles, complètes et au format A4 des pièces justificatives et de l'acte de naissance original.**

**ATTENTION : LES DOSSIERS INCOMPLETS OU TRANSMIS PAR VOIE POSTALE SERONT REJETÉS SANS POSSIBILITÉ DE RÉGULARISATION ET SANS POSSIBILITÉ DE FORMULER UNE NOUVELLE DEMANDE.**

**ATTENTION: POUR LES RÉSIDENTS HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE LA DEMANDE D'AIDE AU VOYAGE MÉTROPOLE RÉUNION DOIT ÊTRE EFFECTUÉE EN REMBOURSEMENT**

**1. CONDITIONS RELATIVES À LA SITUATION DU DEMANDEUR**

**Vous êtes né (e) à La Réunion**

Votre quotient familial sur l'avis d'imposition 2017 (revenus 2016) est inférieur à 26 030 €

*Nota : le quotient familial est obtenu en divisant le revenu imposable par le nombre de parts du foyer fiscal.  
Si vous bénéficiez de part(s) fiscale(s) supplémentaire(s), un document justificatif couvrant la période d'imposition vous sera demandé.*

Votre adresse d'imposition est domiciliée en France métropolitaine sur l'avis d'imposition 2017 (revenus 2016)

Les enfants rattachés à l'avis d'imposition et présents sur le livret de famille sont éligibles au dispositif.

Le père ou la mère (**non natif de La Réunion**) d'un enfant mineur qui voyage sur le même vol est également éligible au dispositif si son quotient familial est inférieur à 26 030€

*Nota : le quotient familial est obtenu en divisant le revenu imposable par le nombre de parts du foyer fiscal.  
Si vous bénéficiez de part(s) fiscale(s) supplémentaire(s), un document justificatif couvrant la période d'imposition vous sera demandé.*

**Un de vos parents est né à La Réunion**

Votre quotient familial sur l'avis d'imposition 2017 (revenus 2016) est inférieur à 26 030 €

*Nota : le quotient familial est obtenu en divisant le revenu imposable par le nombre de parts du foyer fiscal.  
Si vous bénéficiez de part(s) fiscale(s) supplémentaire(s), un document justificatif couvrant la période d'imposition vous sera demandé.*

Votre adresse d'imposition est domiciliée en France métropolitaine sur l'avis d'imposition 2017 (revenus 2016)

Les enfants et les conjoints ne sont pas éligibles au dispositif régional

**Vous êtes un enfant rattaché fiscalement à La Réunion**

Votre quotient familial sur l'avis d'imposition 2017 (revenus 2016) est inférieur à 26 030 €

*Nota : le quotient familial est obtenu en divisant le revenu imposable par le nombre de parts du foyer fiscal.  
Si vous bénéficiez de part(s) fiscale(s) supplémentaire(s), un document justificatif couvrant la période d'imposition vous sera demandé.*

L'adresse d'imposition à laquelle vous êtes domiciliée est à La Réunion sur l'avis d'imposition 2017 (revenus 2016)

Vous apparaissez sur le livret de famille du chef du foyer fiscal dont l'avis d'imposition est rattaché à La Réunion

**Vous êtes père ou mère d'un enfant né à La Réunion ou né d'un parent natif de La Réunion**

L'enfant mineur doit être éligible au dispositif

Le quotient familial du père ou de la mère ne doit pas excéder 26 030 €

*Nota : le quotient familial est obtenu en divisant le revenu imposable par le nombre de parts du foyer fiscal.  
Si vous bénéficiez de part(s) fiscale(s) supplémentaire(s), un document justificatif couvrant la période d'imposition vous sera demandé.*

Le père ou la mère doit voyager sur le même vol que l'enfant mineur éligible

L'enfant mineur n'ouvre le droit que pour un seul des parents

Le père ou la mère du mineur doit transmettre une carte d'identité française ou un passeport français

## **2. CONDITIONS RELATIVES AU VOYAGE FAISANT L'OBJET DE L'AIDE INDIVIDUELLE ALLOUÉE AU TITRE DU DISPOSITIF DE CONTINUITÉ TERRITORIALE :**

◆ L'aide sous forme de bon n'est attribuée que pour **UN SEUL** voyage **ALLER/RETOUR**, au départ d'une ville de France Métropolitaine à destination de La Réunion, et **FAISANT L'OBJET D'UN SEUL BILLET** devant **être utilisé pour un départ de la Métropole (Aller) compris entre le 01 janvier 2018 et le 31 décembre 2018** et un retour en Métropole à la date de votre choix.

◆ **Le billet de voyage doit avoir été payé par le voyageur ou le chef de foyer fiscal.**

◆ Le voyage doit être effectué en classe économique à l'exception des dérogations dûment justifiées (femme enceinte, personne porteuse de handicaps, personne âgée, et leurs accompagnateurs).

◆ En cas de transit, le délai entre le départ de la Métropole et l'arrivée à La Réunion ne doit pas excéder 24 heures et le délai entre le départ de La Réunion et l'arrivée à destination (Métropole) ne doit excéder 24 heures. Le détail du vol doit apparaître sur une seule et même facture.

◆ Toutes les réductions liées à une démarche commerciale de l'agence commerciale et de la compagnie aérienne sont exclues de l'application de l'aide à la continuité territoriale. (en autres, les billets "Prime", "Gratuité Partielle", miles, points de fidélité euros ....)

### **L'AIDE INDIVIDUELLE ALLOUÉE AU TITRE DU DISPOSITIF DE CONTINUITÉ TERRITORIALE**

#### **En ce qui concerne le montant de l'aide.**

Si le quotient familial du demandeur ou du foyer fiscal à La Réunion est inférieur à 6 000 €, l'aide attribuée est de 450 €.

Si le quotient familial du demandeur ou du foyer fiscal à La Réunion est compris entre 6 000 € et 26 030 €, l'aide attribuée est de 300 €.

Le montant de l'aide **ne peut en aucun cas dépasser le prix T.T.C. payé par le bénéficiaire ou le chef du foyer fiscal** (dans le cas d'un enfant par exemple).

#### **En ce qui concerne le bénéficiaire de l'aide.**

L'aide est attribuée à titre individuel à un résident en France Métropolitaine (avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016) dont le lieu de naissance est à La Réunion ou ayant au moins un parent né à La Réunion ou étant un enfant rattaché à un foyer fiscal de La Réunion ou étant père ou mère d'un enfant né à La Réunion ou né d'un parent natif de La Réunion.

**L'aide est accordée au voyageur ou au chef du foyer fiscal qui a payé le billet.**


#### **Rappel du principe de non cumul de l'aide.**

L'aide n'est pas cumulable avec le Passeport Mobilité Études pris en charge à 50 % et 100 %, le Passeport Mobilité Formation Professionnelle, les congés bonifiés, les aides de l'ORESSSE ou toute autre publique au transport aérien.

**Dans tous les cas, l'AIDE GRAND PUBLIC ET L'AIDE SPÉCIFIQUE ne sont pas cumulables sur un même vol**

### **CONTRÔLES**

◆ Des contrôles à posteriori des dossiers seront effectués et un remboursement vous sera demandé en cas d'inéligibilité.

 **En cas de fausse déclaration et d'usage de faux, la collectivité régionale se réserve le droit de mettre en œuvre les procédures judiciaires (civiles et pénales) applicables (cf article 441-1 du code pénal).**

## INSTRUCTION D'UNE DEMANDE DE BON DE CONTINUITÉ TERRITORIALE MÉTROPOLE – RÉUNION :

1. Télécharger, compléter et signer le dossier de BON de continuité territoriale Métropole/Réunion 2018

2. Réunir toutes les pièces justificatives correspondant au choix sélectionné sur le dossier dans le cadre d'un BON.

3. Le voyageur donne procuration à une personne française résidant à La Réunion (mandataire), le mandataire doit se rendre dans une antenne de Région afin d'y instruire le dossier de BON de continuité territoriale Métropole – Réunion qui lui sera transmis par courrier par le voyageur.

4. Le mandataire doit renseigner la partie le concernant sur la procuration en page 10 du dossier et transmettre un justificatif de domicile de moins de 6 mois à son nom et une pièce d'identité valide.

5. Le dossier de BON sera validé s'il est complet et éligible et le BON de continuité territoriale Métropole – Réunion sera remis au mandataire.

6. Le mandataire doit vérifier les informations figurant sur le BON afin de permettre aux agents de Région d'apporter les modifications sur place le cas échéant.

7. Le mandataire se présente dans l'agence de voyage ou la compagnie aérienne muni de sa pièce d'identité originale (la même que celle transmise au dossier) ainsi que la copie de la pièce d'identité du voyageur (la même que celle transmise au dossier) et du BON.

8. L'agence de voyage ou la compagnie aérienne émet le billet d'avion du voyageur et le mandataire s'acquitte du montant du billet d'avion déduit du montant du BON pour le compte du voyageur.

**3. SI VOUS AVEZ COCHÉ LE CHOIX N°2 : IDENTITÉ DU PARENT NÉ À LA RÉUNION OUVRANT LE DROIT À L'AIDE AU VOYAGE MÉTROPOLE => RÉUNION**

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Né(e) le : .....à.....(La Réunion)

Nom de naissance : .....

*Si adulte sous tutelle, préciser l'identité du représentant légal :*

*Nom et prénom(s) : .....Date de naissance : .....*

Situation de famille du parent :  Marié  Célibataire  Divorcé  Veuf  Concubin  Pacsé  Décédé (Fournir acte de décès)

Activité :  Salarié  Commerçant  Indépendant  Étudiant  Demandeur d'emploi  Sans activité  Autre (précisez) : .....

Adresse complète : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Département : .....

Numéro de téléphone portable : ..... Numéro de téléphone fixe : .....

Adresse de messagerie : .....@.....

Lien familial avec le voyageur :  Père  Mère

**Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués**

**Date et signature obligatoires du voyageur**  
**(ou de son représentant légal)**

**4. SI VOUS AVEZ COCHÉ LE CHOIX N°3 : IDENTITÉ DU CHEF DE FOYER DOMICILIÉ FISCALEMENT À LA RÉUNION OUVRANT LE DROIT À L'AIDE AU VOYAGE MÉTROPOLÉ => RÉUNION**

**Attention : le chef de foyer doit être domicilié fiscalement à La Réunion et doit résider à La Réunion**

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Né(e) le : .....à.....

Nom de naissance : .....

***Si adulte sous tutelle, préciser l'identité du représentant légal :***

*Nom et prénom(s) : .....Date de naissance : .....*

Situation du chef de foyer fiscal :  Marié  Célibataire  Divorcé  Veuf  Concubin  Pacsé  Décédé (Fournir acte de décès)

Nombre d'enfants à charge : .....

Activité :  Salarié  Commerçant  Indépendant  Étudiant  Demandeur d'emploi  Sans activité  Autre (précisez) : .....

Adresse complète : .....

Code postal : ..... Ville : .....Département : .....

Numéro de téléphone portable : .....Numéro de téléphone fixe : .....

Adresse de messagerie : .....@.....

**Lien familial avec le voyageur :**  Père  Mère  Autre : préciser .....

**Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués**

**Date et signature obligatoires du voyageur**  
**(ou de son représentant légal)**



**5. SI VOUS ÊTES UN PARENT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE (PÈRE OU MÈRE NON NATIF DE LA RÉUNION)  
D'UN ENFANT MINEUR NÉ À LA RÉUNION OU NÉ D'UN PARENT NATIF DE LA RÉUNION (CHOIX N°4) .**

**RENSEIGNER L'IDENTITÉ DE L'ENFANT MINEUR OUVRANT LE DROIT À L'AIDE AU VOYAGE  
MÉTROPOLE => RÉUNION À SON PÈRE OU SA MÈRE (NON NATIF DE LA RÉUNION)**

**À REMPLIR PAR LE PÈRE OU LA MÈRE DE L'ENFANT MINEUR**

**CONDITION N°1** : L'enfant mineur doit être éligible au dispositif ;

**CONDITION N°2** : Le quotient familial du père ou de la mère ne doit pas excéder 26 030 € ;

**CONDITION N°3** : Le père ou la mère doit voyager sur le même vol que l'enfant mineur éligible ;

**CONDITION N°4** : L'enfant mineur n'ouvre le droit que pour un seul des parents ;

**CONDITION N°5** : Le père ou la mère du mineur doit transmettre une carte d'identité française ou un passeport français.

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Né(e) le : ..... à .....

Adresse complète : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Département : .....

Numéro de téléphone portable : ..... Numéro de téléphone fixe : .....

Adresse de messagerie : ..... @ .....

Numéro de carte nationale d'identité valide:.....ou de Passeport valide : .....

**Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués**

**Date et signature obligatoires du père ou de la mère de  
l'enfant mineur**

## 5. PROCURATION

### LE VOYAGEUR DONNERA IMPÉRATIVEMENT PROCURATION À UNE PERSONNE RÉSIDANT À LA RÉUNION QUI DEVRA :

- DEMANDER L'INSTRUCTION DU BON DE CONTINUITÉ TERRITORIALE DANS UNE ANTENNE DE RÉGION À LA RÉUNION ;
- PRÉSENTER, SIGNER, DATER LE BON ET LE TRANSMETTRE À LA COMPAGNIE AÉRIENNE OU L'AGENCE DE VOYAGE À LA RÉUNION ;
- FINALISER L'ACHAT DU BILLET D'AVION AVEC LA COMPAGNIE AÉRIENNE OU L'AGENCE DE VOYAGE ET LE TRANSMETTRE AU VOYAGEUR.

### **ATTENTION :**

- LA PERSONNE MANDATÉE DOIT ÊTRE FRANÇAISE, MAJEURE ET RÉSIDER IMPÉRATIVEMENT À LA RÉUNION ;
- UNE PERSONNE NE PEUT ÊTRE MANDATÉE QUE POUR UN MAXIMUM DE 4 DEMANDES DE BON AU TOTAL PAR ANNÉE CIVILE ;
- SEULE LA PERSONNE MANDATÉE POURRA SE PRÉSENTER AVEC LE BON À L'AGENCE OU LA COMPAGNIE AÉRIENNE LOCALISÉE À LA RÉUNION POUR ACHETER LE BILLET ;
- MUNISSEZ-VOUS D'UN MOYEN DE PAIEMENT ACCEPTÉ PAR LES AGENCES DE VOYAGES ET COMPAGNIES AÉRIENNES ;
- LES DOSSIERS TRANSMIS PAR VOIE POSTALE OU COURRIEL À LA RÉGION RÉUNION NE SERONT PAS INSTRUITS ;
- LES PAGES DU DOSSIER FAISANT APPARAÎTRE UNE SIGNATURE DEVRONT ÊTRE TRANSMISES EN VERSION ORIGINALE.

Je soussigné(e) **Mme/M. (\*)**..... né(e) le :.....

(\*) Rayer la mention inutile (Nom de naissance et Prénom du voyageur)

demeurant.....

(Adresse France métropolitaine obligatoire)

donne procuration pour l'instruction de ma demande au titre de l'aide au voyage aller/retour de la Région Réunion à :

**Mme/M. (\*)**..... né(e) le :.....

(\*) Rayer la mention inutile (Nom de naissance et Prénom du mandataire)

résidant.....

(Adresse de La Réunion obligatoire)

à l'effet de réaliser en mon nom et pour mon compte les formalités relatives à la réception du bon de continuité territoriale auprès de la région Réunion, en ce compris la signature de la subrogation à l'agence de voyage ou de la compagnie aérienne.

### **Informations complémentaires du porteur de la procuration (mandataire) :**

Numéro de téléphone portable : .....Numéro de Téléphone fixe : .....

Courriel : .....@.....

Numéro de carte nationale d'identité valide:.....

ou de Passeport valide :.....

### **Pièces concernant le mandataire à fournir obligatoirement :**

- Copie de la pièce d'identité du mandataire et son original (carte nationale d'identité française ou passeport français en cours de validité) ;
  - Copie de justificatif de domicile à La Réunion de moins de 6 mois au nom du mandataire et son original (facture eau, électricité, téléphone fixe, téléphone portable, contrat de bail de moins d'un mois, quittance de loyer, assurance habitation).
- NB : Le justificatif de domicile du mandataire doit être obligatoirement libellé à son nom. Le livret de famille sera demandé dans certains cas.*

#### **VOYAGEUR**

- Je certifie l'exactitude des informations me concernant ;
- Je certifie donner procuration à :

Mme/M.....  
(Nom de naissance et Prénom du mandataire)

pour me représenter dans les démarches de demande de bon au titre de l'aide au voyage Aller/Retour Métropole – Réunion.

**Date et signature**  
**obligatoire**  
**du voyageur ou**  
**de son représentant légal**

#### **MANDATAIRE**

- Je certifie l'exactitude des informations me concernant ;
- J'accepte le mandat de :

Mme/M.....  
(Nom de naissance et Prénom du voyageur)

pour le/la représenter dans les démarches de demande de bon au titre de l'aide au voyage Aller/Retour Métropole – Réunion.

**Date et signature**  
**obligatoire**  
**du mandataire**

**ATTESTATION DE NON SOLLICITATION D'UN AUTRE**

**DISPOSITIF D'AIDE AU VOYAGE (LADOM, MAIRIE ET AUTRES ADMINISTRATIONS)**

**À REMPLIR PAR LE VOYAGEUR**

Je soussigné(e).....  
(Nom, Prénom)

demeurant.....  
(Adresse France métropolitaine obligatoire)

garant de (si le demandeur est mineur ou adulte sous tutelle).....  
(Nom, Prénom)

Né(e) le :.....à.....de Nationalité :.....

**Atteste sur l'honneur :**

- de l'exactitude des renseignements fournis pour la présente demande ;
- que les demandeurs sont rattachés au foyer fiscal des avis d'imposition ou de non imposition ci-joint ;
- n'avoir bénéficié d'aucune autre « aide au transport aérien » auprès d'un autre organisme public pour le même vol ;

et

**M'engage**

- à utiliser le bon pour l'achat d'un billet Aller/Retour Métropole-Réunion ;
- à me soumettre à tout contrôle effectué par la Région Réunion ;
- à ne faire aucun duplicata du bon ;
- à autoriser le mandataire à présenter, à dater et signer le bon et à le remettre à l'agence ou la compagnie aérienne le jour même de la réception du billet et du paiement de la facture correspondante ;
- à rembourser à la Région Réunion les sommes indûment perçues en cas d'inéligibilité suite à un contrôle à posteriori ;
- à renoncer à la continuité territoriale de LADOM dans la même année et sur le même vol dans le cas où j'habite un Département d'Outre-Mer autre que La Réunion ;
- je m'engage à ne pas solliciter d'aide à la continuité territoriale pour un voyage ayant un caractère professionnel ;
- à fournir une attestation de non prise en charge de LADOM au titre de la continuité territoriale dans le cas où j'habite un Département ou Territoire d'Outre-Mer autre que La Réunion ;
- à rembourser à la Région Réunion dans un délai maximum d'un mois le montant de l'aide régionale en cas de constat de cumul avec une aide publique sur un même vol.

**Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution de l'aide à la continuité territoriale attribuée par la Région Réunion,**

Fait à ....., le .....

**Signature obligatoire du voyageur**

**DISPOSITIF RÉGIONAL D'AIDE AU VOYAGE ALLER/RETOUR MÉTROPOLÉ VERS LA RÉUNION 2018 PAGE 11/17**

«Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution de l'aide à la continuité territoriale mise en place par la Région Réunion ainsi qu'à des fins statistiques. Les destinataires des données sont la Région Réunion et les partenaires du dispositif "continuité territoriale". Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Région Réunion Hotel de Région Pierre LAGOURGUE Avenue René Cassin Moufia BP 67190 97801 Saint-Denis Cedex 9 ».

**FICHE COMPLÉMENTAIRE D'INFORMATIONS :**  
**MESURES SPÉCIFIQUES POUR LES VOLS MÉTROPOLE => RÉUNION EN 2018**

**Cette mesure permet le cumul de plusieurs aides dans l'année 2018.**

**NB : Cette aide n'est pas cumulable avec l'aide Grand Public sur un même voyage mais peut se cumuler sur la même année sur des voyages distincts.**

**Le montant de l'aide sera de 450 € pour un quotient familial inférieur ou égal 6 000 €**

**Le montant de l'aide sera de 300 € pour un quotient familial supérieur à 6 000 € et inférieur ou égal à 26 030 €**

**Le voyageur dans le cadre d'un deuil à La Réunion doit être éligible au dispositif de continuité territoriale Métropole - Réunion.**

<b>Bénéficiaire et nature de l'aide</b>	<b>Observations :</b>	<b>Pièces complémentaires à fournir</b> Présenter l'original et fournir une copie
1 - Cas particulier du <b>deuil à La Réunion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Aide réservée à un résident de la Métropole.</li> <li>– Aide renouvelable autant que nécessaire dans l'année 2018.</li> <li>– L'aide sera allouée aux membres de la famille du défunt (conjoint, pacsé, concubin, père, mère, enfants, frères ou sœurs).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Justificatif du lien de parenté avec la personne décédée (photocopie intégrale du livret de famille).</li> <li>– Certificat de décès, ou d'inhumation ou d'incinération <b>à La Réunion.</b></li> </ul>
2 – Pupilles de la nation ou enfants faisant l'objet d'un placement auprès des structures spécifiques	– Aide forfaitaire de 450 €.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Décision de l'autorité judiciaire de placement de l'enfant.</li> </ul> <p><b>Nota : Demande d'aide doit être formulée par la structure d'accueil ayant autorité de parentalité.</b></p>
3 – Personnes ne pouvant justifier de leur état civil à La Réunion	– Aide suivant le montant du quotient familial.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Toutes les pièces demandées dans le dispositif régional sont applicables à l'exception de l'acte de naissance</li> </ul> <p><b>Nota : L'acte de naissance devra être remplacé par la production d'une déclaration sur l'honneur et/ou toutes pièces justifiant du lieu de naissance de la personne.</b></p>

**FICHE COMPLÉMENTAIRE D'INFORMATIONS :**

**DÉROGATIONS DE LA CONTINUITÉ TERRITORIALE POUR LES VOLS MÉTROPOLÉ => RÉUNION EN 2018**

**Il s'agit d'autoriser :**

- **une dérogation pour les enfants nés après la déclaration fiscale (cas n°1) :** enfants nés après la déclaration fiscale n'apparaissant pas sur l'avis fiscal de référence peuvent bénéficier d'une aide grand public. Cette dérogation ne donne pas lieu à des voyages supplémentaires. Le bébé qui voyage doit être éligible au dispositif de continuité territoriale Métropole - Réunion.

- **une dérogation à la classe de voyage (cas n°2 à 7):** lors d'un voyage grand public et deuil, la personne dont l'état physique le justifie et son accompagnateur éventuel peuvent bénéficier de la dérogation pour un voyage dans la classe de leur choix. Cette dérogation ne donne pas lieu à des voyages supplémentaires. Le voyageur doit être éligible au dispositif de continuité territoriale Métropole - Réunion.

- **une dérogation pour le père ou la mère (non natif de La Réunion) d'un enfant mineur né à La Réunion ou né d'un parent natif de La Réunion (cas n°8) :** le père ou la mère d'un enfant mineur né à La Réunion ou né d'un parent natif de La Réunion peut bénéficier d'une aide grand public et deuil. Cette dérogation ne donne pas lieu à des voyages supplémentaires.

**NB : ces mesures ne sont pas cumulables avec d'autres mesures de la continuité territoriale.**

**Le montant de l'aide sera de 450 € pour un quotient familial inférieur ou égal 6 000 €**

**Le montant de l'aide sera de 300 € pour un quotient familial supérieur à 6 000 € et inférieur ou égal à 26 030 €**

<b>Bénéficiaire et nature de l'aide</b>	<b>Observations</b>	<b>Pièces complémentaires à fournir</b> Présenter l'original et fournir une copie
1 – Enfants nés après la déclaration fiscale et n'apparaissant pas sur l'avis fiscal de référence dont les parents sont bénéficiaires de la continuité territoriale	Aide permettant aux enfants nés à partir du 01/01/2017 n'apparaissant pas sur l'avis d'imposition de référence de bénéficier d'une aide grand public ou spécifique.	– Copie intégrale du livret de famille.
2 – Personne porteuse de handicaps	Lors d'un voyage grand public ou spécifique la personne dont l'état physique le justifie peut bénéficier de la dérogation pour un voyage en classe supérieure.	– Certificat médical attestant de la nécessité de voyager en classe supérieure et la carte d'invalidité.
3 – Accompagnateur de personne porteuse de handicaps	Lors d'un voyage grand public ou spécifique l'accompagnateur peut bénéficier de la dérogation pour un voyage en classe supérieure. <i>L'accompagnateur doit voyager sur le même vol que la personne porteuse de handicaps.</i>	– Fiche accompagnateur (en page 15) renseignée et signée. – Carte d'invalidité et certificat médical de la personne accompagnée attestant de la nécessité de voyager en classe supérieure.
4 – Femme enceinte	Lors d'un voyage grand public ou spécifique la personne dont l'état physique le justifie peut bénéficier de la dérogation pour un voyage en classe supérieure.	– Certificat médical attestant de la nécessité de voyager en classe supérieure.
5 – Accompagnateur de femme enceinte	Lors d'un voyage grand public ou spécifique l'accompagnateur peut bénéficier de la dérogation pour un voyage en classe supérieure. <i>L'accompagnateur doit voyager sur le même vol que la femme enceinte.</i>	– Fiche accompagnateur (en page 15) renseignée et signée. – Certificat médical de la personne accompagnée attestant de la nécessité de voyager en classe supérieure.
6 – Personne âgée	Lors d'un voyage grand public ou spécifique la personne dont l'état physique le justifie peut bénéficier de la dérogation pour un voyage en classe supérieure.	– Certificat médical attestant de la nécessité de voyager en classe supérieure.
7 – Accompagnateur de personne âgée	Lors d'un voyage grand public ou spécifique l'accompagnateur peut bénéficier de la dérogation pour un voyage en classe supérieure. <i>L'accompagnateur doit voyager sur le même vol que la personne âgée.</i>	– Fiche accompagnateur (en page 15) renseignée et signée. – Certificat médical de la personne accompagnée attestant de la nécessité de voyager en classe supérieure.

**DISPOSITIF RÉGIONAL D'AIDE AU VOYAGE ALLER/RETOUR MÉTROPOLÉ VERS LA RÉUNION 2018 PAGE 13/17**

«Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution de l'aide à la continuité territoriale mise en place par la Région Réunion ainsi qu'à des fins statistiques. Les destinataires des données sont la Région Réunion et les partenaires du dispositif "continuité territoriale". Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Région Réunion Hotel de Région Pierre LAGOURGUE Avenue René Cassin Moufia BP 67190 97801 Saint-Denis Cedex 9 ».

**FICHE COMPLÉMENTAIRE D'INFORMATIONS (SUITE) :**

**DÉROGATIONS DE LA CONTINUITÉ TERRITORIALE POUR LES VOLS MÉTROPOLE => RÉUNION EN 2017**

8 – Père ou mère (non natif de La Réunion) d'un enfant né à La Réunion ou né d'un parent natif de La Réunion

– L'aide sera allouée à un des parents (père ou mère non natif de La Réunion) d'un enfant mineur né d'un parent natif de La Réunion et à cet enfant mineur.

– Le parent doit voyager sur le même vol que l'enfant mineur.

– Liste des pièces à fournir en page 2,3.

# FICHE ACCOMPAGNATEUR

## Public accompagné :

- 1 – Personne âgée
  - 2 – Personne porteuse de handicaps
  - 3 – Femme enceinte
  - 4 – Enfant mineur né à La Réunion ou né d'un parent natif de La Réunion.
- 

Je soussigné(e).....né(e) le :.....

*(Nom, Prénom du voyageur)*

demeurant.....

*(Adresse)*

certifie accompagner sur le même vol, Mme/M. :.....né(e) le :.....

*(Rayer la mention inutile)*

*(Nom, Prénom du public accompagné)*

qui est éligible à la continuité territoriale Métropole – Réunion.

- **Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués et reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution de l'aide.**

Fait à ....., le.....

**Signature obligatoire du voyageur**

# SITES D'ACCUEIL

Horaires d'ouverture : Du lundi au Jeudi de 8h00 à 15h00  
Le vendredi de 8h00 à 12h00



Numéro de téléphone spécial continuité : 0 800 097 400

*Numéro gratuit depuis un poste fixe et depuis un mobile*




**Mail : [ctmetropoleunion@cr-reunion.fr](mailto:ctmetropoleunion@cr-reunion.fr)**

***(Ne pas envoyer de dossier de continuité territoriale à cette adresse)***

**Site Internet : [www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)**

<p><b><u>CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION</u></b> Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE Avenue René Cassin Moufia - B.P 67 190 – 97 801</p>	 A map showing the location of the Regional Council of Réunion. The map includes labels for 'Campus universitaire de Saint Denis', 'Cité Internationale', 'Rue du Béarn', 'Mosquée du Moufia', 'Conseil régional', 'Avenue Georges Brassens', 'Rue du Béarn', and 'Résidence des Facs'. A red pin marks the location of the Regional Council.
<p><b><u>ANTENNE EST</u></b> 92, Chemin Lebon 97440 SAINT-ANDRE</p>	 A map showing the location of the Est Antenna. The map includes labels for 'Chemin Lebon', 'Avenue du Bourbon', 'Ecole primaire et Collège Sainte Geneviève', and 'Chemin Olympe'. A red pin marks the location of the antenna.
<p><b><u>ANTENNE OUEST</u></b> <b><u>Annexe de Saint-Paul</u></b> Local 201, 6 bis route de Savannah 97460 SAINT-PAUL</p>	 A map showing the location of the West Antenna. The map includes labels for 'Rue Bonaparte', 'Rue Fongour', 'Rue Courbe', 'Rue des Abonnés', 'Dekra', 'DistriPC Savannah', 'Shell', 'Imagerie Médicale Savannah', 'Jumbo Savannah', and 'D4'. A red pin marks the location of the antenna.
<p><b><u>ANTENNE OUEST</u></b> <b><u>Annexe du Port</u></b> <b><u>3 Rue Marcel Carné – 97420 LE PORT</u></b></p>	 A map showing the location of the West Antenna. The map includes labels for 'Snack Bar 974', 'Pizzeria Flamand', 'Port', 'Rue Marcel Carné', 'Ruelle de la Boucherie', 'Ruelle des Marchés', 'Sidonie Colette', 'Rue Jeanne d'Arc', and 'Avenue de la Communauté'. A red pin marks the location of the antenna.
<p><b><u>ANTENNE SUD</u></b> <b><u>Annexe de Saint-Pierre</u></b> 15 RUE Marius et Ary Leblond 97410 SAINT-PIERRE</p>	 A map showing the location of the South Antenna. The map includes labels for 'Rue des Frères', 'Tribunal de Grande Instance de Saint Pierre', 'Rue de l'Eglise', 'Sous-Prefecture de Saint-Pierre', 'Rue Marius et Ary Leblond', 'Le Bambou', and 'Rue François de Malby'. A red pin marks the location of the antenna.



<p><b><u>ANTENNE SUD :</u></b>  <b><u>Annexe du CPOI</u></b>  <b>65, rue du Père Lafosse</b>  <b>97410 SAINT-PIERRE</b></p>	
<p><b><u>ANTENNE SUD</u></b>  <b><u>Annexe du Tampon</u></b>  <b>228 rue Hubert Delisle - 97430 Le Tampon</b></p>	
<p><b><u>ANTENNE SUD</u></b>  <b><u>Annexe de Saint-Joseph</u></b>  <b><u>322 rue Raphaël Babet - 97480 Saint-Joseph</u></b></p>	

**DISPOSITIF RÉGIONAL D'AIDE AU VOYAGE ALLER/RETOUR MÉTROPOLÉ VERS LA RÉUNION 2018 PAGE 17/17**

«Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution de l'aide à la continuité territoriale mise en place par la Région Réunion ainsi qu'à des fins statistiques. Les destinataires des données sont la Région Réunion et les partenaires du dispositif "continuité territoriale". Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Région Réunion Hotel de Région Pierre LAGOURGUE Avenue René Cassin Moufia BP 67190 97801 Saint-Denis Cedex 9 ».